

Charte de l'association

« La Voix des Volontaires en Service Civique »

Le statut de volontaire en Service Civique est créé par la loi du 10 mars 2010. Il concerne, de la même manière, celles et ceux, entre 16 et 25 ans, qui font leur Service Civique en France ou dans une quarantaine de pays où existent des missions, dans des associations comme dans des collectivités territoriales ou des établissements publics.

En Janvier 2016, le président François Hollande décide que l'investissement de la jeunesse se généralise au sein du volontariat en Service Civique. Suite à ce discours, *La Voix des Volontaires* se donne pour objectif d'assurer la défense d'un volontariat qui respecte l'objectif d'engagement citoyen.

À travers cette association nous voulons promouvoir la participation de la jeunesse en permettant aux volontaires d'intégrer directement le processus d'élaboration et de suivi du Service Civique. La mission d'intérêt général dépasse le contrat qui lie le volontaire et sa structure d'accueil : elle est aussi un acte d'engagement citoyen. En ce sens, le rôle de l'association est alors d'aider à sa concrétisation.

Un Service Civique pour tous.

La Voix des Volontaires s'engage à s'inscrire dans des actions concernant l'intérêt général. Elle vise à promouvoir des actions portant sur la formation et l'information des volontaires et futurs volontaires avant, pendant et après leur mission.

L'association considère que le Service Civique appuie le volontariat dans le prolongement des valeurs citoyennes, sans aucune discrimination liée au sexe, à l'origine et à la croyance des individus. Le Service Civique doit pouvoir être saisi par chaque jeune sans distinction. Son universalité est sa composante principale.

Le Service Civique promeut la mixité sociale. Dans cet objectif *La Voix des Volontaires* veille à ce que chaque volontaire ne soit pas recruté selon son parcours professionnel, personnel ou son origine sociale mais sur la base de ses motivations.

L'association est soucieuse de garantir à l'ensemble des volontaires la possibilité de s'intégrer pleinement dans leurs actions civiques à travers des missions de qualité. Dans ce but, l'association se mobilise pour que les volontaires aient un accès permanent à une information sur leurs droits et agit pour une valorisation de leur encadrement.

Le Service Civique est facteur de cohésion sociale. Dans cette optique *La Voix des Volontaires* vise à développer la mise en réseau entre les volontaires et les différentes structures d'accueil. À travers ce dispositif, l'association s'engage à permettre à chaque volontaire d'avoir accès aux échanges des pratiques et des expériences avec d'autres volontaires ou les structures d'accueil.

Les adhérents, les structures d'accueil et l'association.

Être adhérent de *La Voix des Volontaires* c'est s'inscrire dans cet ensemble de valeurs fondatrices. En sa qualité, chaque adhérent est libre de ses opinions et de ses expressions au sein de l'association tant qu'elles se réfèrent aux valeurs ici développées.

Les membres de l'association ne peuvent être référents d'autres associations, ils sont adhérents en leur qualité physique uniquement et ne peuvent représenter qu'eux-mêmes.

Peut être membre de l'association tout individu entre 16 et 30 ans réalisant ou ayant réalisé un Service Civique national, européen ou international.

La Voix des Volontaires s'engage à respecter et à faire respecter un fonctionnement démocratique dans ses instances de représentation ainsi qu'entre les membres de l'association. L'association s'engage aussi à tendre vers la parité dans son fonctionnement structurel.

L'association permet à chaque adhérent d'avoir un accès transparent à toute action financière engagée et adoptée par l'association.

L'association est indépendante des structures d'accueil des volontaires qui la soutiennent. Ainsi, chaque décision de l'association n'engage qu'elle et ses adhérents.

Les associations et les structures d'accueil de volontaires peuvent, si elles le souhaitent, s'engager à travailler de concert avec l'association au développement et à la défense du service civique.